

# L'ACCUEILLANTE/PUÉRICULTRICE DE MON ENFANT A ÉTÉ TESTÉE POSITIVE AU COVID-19



Une personne positive au COVID-19 est déjà contagieuse **2 jours** avant l'apparition des symptômes. Votre enfant ayant des contacts étroits avec l'accueillante/puéricultrice, il est considéré à haut risque.

Les enfants qui fréquentent la section/le milieu d'accueil seront mis en quarantaine pendant 10 jours à partir du dernier contact avec l'accueillante. Ils devront également être testés dès que possible (maximum 72h après le dernier contact avec l'accueillante/puéricultrice) et au jour 7 de la quarantaine.

- La date de retour des enfants :
  - selon la date du dernier contact avec l'accueillante/puéricultrice.
  - si votre enfant développe des symptômes endéans les 14 jours qui suivent le dernier contact avec l'accueillante, prenez rendez-vous avec le médecin traitant de votre enfant. S'il est considéré positif au COVID-19, il pourra revenir en milieu d'accueil au plus tôt 10 jours après l'apparition des symptômes, à condition qu'il n'ait pas de fièvre durant les 3 jours qui précèdent son retour et que les symptômes se soient considérablement améliorés.
- La date de réouverture d'un milieu d'accueil familial dépend de la santé de l'accueillant(e) et de celle de sa famille.



Les 4 jours qui suivent les 10 jours de quarantaine, **vous devez rester vigilants et surveiller l'apparition de symptômes chez votre enfant, appliquer des mesures d'hygiène strictes et limiter les autres contacts, notamment avec les personnes fragiles (exemple : les personnes âgées)**